

## Eté 1791 : Menaces contre le Clergé

Les soucis ne manquaient pas à la municipalité lannilisienne en ces premiers mois de 1791. Outre le retentissant sermon du 23 janvier, qui, en éclairant les fidèles sur la Constitution Civile du Clergé, avait placé les éléments avancés de la municipalité en position délicate, l'affaire des chapellenies et des biens nationaux n'était pas faite pour rasséréner l'atmosphère. Le 15 mars devait avoir lieu à Brest la vente des biens nationaux de lannilis. La municipalité avait désigné deux délégués pour être présents à cette vente. L'un était le procureur de la commune, Pierre **Le Caill**, dont le zèle pour l'ordre nouveau nous est déjà connu. Quant au second, Etienne **Cabon**, cultivateur à Kergarec, qui avait déjà donné maintes preuves de son aversion pour la Révolution, sans doute avait-il été désigné à son insu ou à son corps défendant. Nous savons qu'il n'assistait plus depuis plusieurs mois aux réunions de la municipalité.

Alla-t-il à Brest et que s'y passa-t-il ? Mes recherches actuelles ne me permettent pas de répondre et je reviendrai plus tard sur cette vente des biens nationaux lannilisiens.

L'été de 1791 s'annonçait particulièrement orageux. Déjà à Plouguerneau l'abbé **de Poulpiquet** et son clergé, les abbés **Bothorel**, **Roudaut**, **Balcon**, **Bleunven**, **Apamon** et **Le Goff**, dont la protestation contre la Constitution Civile du Clergé avait été lue en chaire le mercredi 2 février, avait dû céder la place à un curé constitutionnel, l'abbé **Le Gall**, ancien vicaire de Plounévez-Lochrist, nommé par le district de Brest, qui avait été installé le dimanche 15 mai par des membres de la Société des Amis de la Constitution, venus de Brest et de Lesneven. Le maire **Abjean** avait refusé de le recevoir et le nouveau curé s'était fait insulter par la population. Une certaine demoiselle **Donou** se permit même de lui cracher dessus pendant qu'il passait sous ses fenêtres. Pour punir la population, le Département envoya à Plouguerneau 900 hommes de troupe qui arrivèrent le lundi 23 mai (1). Le nouveau curé put alors exercer son ministère dans l'église paroissiale devant... des chaises vides, pendant que la population assistait aux messes des prêtres fidèles dans les chapelles, surtout à Tréménac'h.

On comprend que ces événements survenus à nos portes aient impressionné nos ancêtres. En juin, toujours à Plouguerneau, de graves incidents eurent lieu à l'occasion de la Fête-Dieu célébrée par le curé constitutionnel. Par ailleurs, dans les environs, de nombreux prêtres insermentés étaient tous les jours arrêtés et conduits au Château de Brest. A Lannilis, le clergé s'attendait au pire et commençait à se cacher. Le dimanche 3 juillet, l'abbé **Le Duc**, recteur et les abbés **Bergot** et **Floch**, vicaires, étaient absents au moment de la grand-messe. Sans doute s'étaient-ils rendus dans quelque chapelle de campagne pour y célébrer en toute tranquillité. Seul l'excellent abbé **Le Drast** était resté au bourg. N'ayant pas le titre de vicaire et n'étant pas en conséquence fonctionnaire public ; il était ou se croyait moins susceptible d'arrestation. Au moment de la grand-messe, l'église était pleine et l'abbé **Le Drast** revêtait à la sacristie les vêtements sacerdotaux lorsque parut dans l'église Pierre **Le Caill**, procureur de la commune, connu de tous pour ses opinions avancées. Les fidèles qui savaient qu'on avait arrêté plusieurs prêtres dans les environs peu auparavant (2) crurent que le même sort était réservé à l'abbé **Le Drast**, d'autant plus que **Caill** resta un instant à la sacristie parler au prêtre. Aussitôt « *une rumeur subite s'est élevée dans l'église. Les femmes se sont livrées à leur ressource ordinaire (sic) et ont fait retentir les voûtes de leurs gémissements. Les hommes se sont portés en foule vers le maître-hôtel (resic). L'on est enfin parvenu à les tranquiliser et à leur persuader qu'ils n'avoient qu'une vaine frayeur* ». En fait, **Caill** n'était venu à l'église que pour demander à

l'abbé **Le Drast** d'annoncer au prône la convocation du Conseil Général de la commune pour le lendemain.

Cet incident provoqua une réunion du Conseil aussitôt après la grand-messe. Les municipaux décidèrent d'écrire deux lettres, l'une au district pour lui narrer l'événement l'autre que voici au clergé de Lannilis, dans le style habituel.

*A Messieurs du Clergé de Lannilis.*

*Le 3 juillet 1791.*

*Messieurs,*

*La tranquillité publique a été sur le point d'être troublée dans notre bourg. Cette circonstance a déterminé le maire à convoquer une assemblée du Conseil Général à une heure après-midi. Plusieurs membres de l'assemblée y ont annoncé que des craintes puerilles vous écartoient de vos fonctions et vous déterminoient à vous tenir cachés. La crainte, ont-ils dit, que vous ne fussiez arrêtés vous faisoit abandonner vos devoirs et exposer les paroissiens à se trouver privés de vos secours dans les moments les plus pressants.*

*Le sentiment intérieur de votre innocence devoit vous rassurer et, dans le siècle de la liberté, vous devriez penser que l'on ne cherche que les coupables. Vous trouverez en nous, Messieurs, toutes les fois qu'il en sera besoin, des hommes prêts à rendre hommage à la vérité et à attester l'innocence de ceux qui le méritent.*

*Nous vous invitons donc, Messieurs, et vous enjoignons en tant que besoin d'après l'arrêté pris ce jour par le Conseil Général, de vacquer à vos fonctions comme par le passé et de desservir les messes matinales les fêtes et dimanches dans les chapelles particulières de la paroisse de Lannilis comme vous l'avez fait jusqu'à ce moment \_»*

Cette lettre impertinente était signée : « Les membres du Bureau Municipal », que nous connaissons déjà. 3 jours plus tard, l'abbé **de Poulpiquet**, recteur de Plouguerneau, s'embarquait à Roscoff pour l' Angleterre où il allait être suivi de plusieurs centaines d'autres prêtres. Mais Lannilis allait pouvoir conserver ses prêtres fidèles pendant un an encore.

(1) Le mardi 24 mai le maire de Plouguerneau, **Abjean**, fut arrêté; ainsi que 9 membres, de la municipalité de cette paroisse et 18 autres notables.

(2) En particulier les abbés **Roudaut** et **Bleunven**, de Plouguerneau, incarcérés au Château de Brest.

Y. NICOLAS, Mars1963

# ÉTÉ 1791

(suite)

Le mois de juillet, commencé par l'incident de la grand-messe du dimanche 3, allait apporter aux municipaux maints autres soucis. Ce fut d'abord le 7 l'annonce de « l'enlèvement du roi », en fait de sa fuite et de son arrestation à Varennes. La population, très attachée à Louis XVI et à la monarchie, en fut d'autant plus impressionnée que le bureau municipal se chargea de propager la nouvelle dans les coins les plus reculés.

Quelques jours plus tard, le 21 juillet, la municipalité réclamait au district l'établissement d'une brigade de gendarmes pour les raisons suivantes : 1°) « *Les foires et les marchés de ce bourg sont assez considérables, il vient des gens de différents pays, d'où souvent querelles.* - 2°) *Il arrive fréquemment des bris sur les côtes ouest-nord-ouest de ce canton, Brouennou et Landéda (1). Comme il y a dans ces deux paroisses très peu de gens instruits sur la liste des gardes nationales et que la Juridiction de l'Amirauté est éteinte, les marchandises des navires qui viendraient s'y briser ne sauraient manquer de devenir la proie du premier venu.* - 3°) *Il se commet dans ce pays et aux environs des vols considérables et on y voit rôder des vagabonds qui inquiètent beaucoup les cultivateurs. Cette brigade, augmentée de quelques gardes nationales, pourroit prêter main-forte aux cantons de Plouguerneau et Ploudalmézeau* ». Cette demande recevra satisfaction dans quelques mois.

Le 11 juillet, la municipalité fait un bref inventaire des papiers existants au greffe des juridictions du Châtel et de Carman (2).

Puis vient l'affaire épineuse de la fermeture, ordonnée par le Département, des chapelles disséminées dans la campagne. La municipalité fait exécuter l'arrêté au grand mécontentement de la population. C'est surtout le quartier du Bergot qui proteste avec le plus de vigueur. Les habitants du coin sont habitués à y avoir une messe basse tous les dimanches et les jours de fête dans la chapelle Saint-Yves, ancienne chapelle du manoir du Bergot, qui domine le cours de l'Aber-Wrach. Cela les dispense de faire les 4 kilomètres qui séparent le quartier de l'église paroissiale où viennent seulement ceux dont le tour est d'être de grand-messe. De plus cette chapelle est vénérée des habitants dont les plus vieux se rappellent que plusieurs de leurs ancêtres s'y marièrent et s'y firent transporter à leurs derniers moments pour y recevoir les derniers sacrements, coutumes depuis longtemps disparues en cette année 1791, mais dont le souvenir est encore vivace. D'où le vif mécontentement des paroissiens du Bergot à l'égard de la municipalité coupable d'avoir obéi aux ordres du Département.

Une autre chapelle encore plus vénérée est celle de Trobéroù où se dit aussi une messe basse tous les dimanches. La fermeture de celle-ci a outré tous les paroissiens, car ce n'est pas une chapelle de quartier comme Bergot, puisque située tout près du bourg, mais bien une chapelle où tous les habitants viennent vénérer la Sainte Vierge (3). D'où réclamations véhémentes qui troublent la municipalité. Celle-ci, le 31 juillet, demande au district de Brest l'autorisation d'ouvrir le dimanche matin les 2 chapelles du Bergot et de Trobéroù, ce qui permettrait de calmer la colère de la population.. C'est ce qui se fera sans doute, du moins jusqu'à l'exil du clergé en juillet 1792.

Pour les chapelles domestiques, le problème est différent, car les propriétaires dénie à la municipalité tout droit de fermer des édifices qui ne sont point publics. C'est le cas de la chapelle du Roual dont le propriétaire, le marquis de la **Jaille**, officier de Marine, refuse

carrément la fermeture. Le comte de **Kerdrel** adopte la même attitude pour sa chapelle de Kerdrel. La municipalité, très ennuyée, assure du moins le district, qu'on n'y a point dit de messe depuis l'arrêté du Département.

Quelques jours plus tard, nouveau souci pour les municipaux. Le district de Brest veut procéder à une nouvelle délimitation des paroisses, mesure d'une incontestable utilité mais qui provoque toujours une levée de boucliers. Les dirigeants lannilisiens saisissent aussitôt la perche et proposent tout simplement au district d'annexer à leur paroisse les paroisses de **Landéda** et de **Brouennou**. A la rigueur, disent-ils, **Landéda**, qui a 2500 habitants, pourrait être érigée en succursale ou trêve de **Lannilis**, qui, elle, ô candeur, n'a à l'époque que 2 000 habitants, mais se donne déjà des airs de capitale. Quant à **Brouennou**, avec ses 300 habitants, elle est condamnée sans phrases à disparaître, « *cette paroisse se trouvant à l'extrémité occidentale de notre canton et sur ses confins maritimes ne nous paroît pas convenable pour une succursale* ». Ce dernier projet n'aboutira qu'après la Révolution et **Brouennou**, après avoir été d'abord incluse en **Lannilis**, se verra définitivement intégrée dans **Landéda**, vers 1810, à part les enclaves lannilisiennes rattachées à notre paroisse (4).

(1) Le canton de **Lannilis**, sous la Révolution, comportait, outre **Lannilis**, les paroisses de **Landéda**, **Brouennou**, **Plouvien** et **Bourg-blanc**, mais non **Plouguerneau** qui était le siège d'un autre canton.

(2) Ces papiers sont actuellement conservés aux Archives Départementales.

(3) Depuis plusieurs années, on ne disait plus, semble-t-il, de messes basses aux chapelles de Mescaradec et de Saint-Guérolé de Kéringar, qui étaient peut-être en ruines. En tout cas, ces 2 chapelles avaient encore vers 1750 leur messe basse le dimanche.

(4) La plupart des Archives de la paroisse de **Brouennou** se trouvent à la mairie de **Landéda**, mais la mairie de **Lannilis** en conserve aussi une partie. Nous avons dit que le dernier recteur de cette paroisse sous l'Ancien Régime, l'abbé **Pervez**, très âgé et à peu près en enfance, eut le malheur de prêter le serment schismatique exigé par la Constitution Civile du Clergé. Il continua tranquillement son ministère à **Brouennou** même durant la Terreur sans être inquiété et eut toujours une conduite irréprochable. Il est probable qu'il eut maints contacts heureux à la fin de sa vie avec l'intrépide abbé Jacques **Floch**, qui, bien que traqué, officiait souvent non loin de là, dans la chapelle de **Tanvai**, au bas du Coum-Bras.

L'abbé Jean **Pervez** était né à Brouennou même le 21 juillet 1712, avait reçu la prêtrise à Saint-Pol-de-Léon le 13 mars 1743 et avait été nommé, en 1745, recteur de sa paroisse natale où il mourut le 7 mai 1795. Son presbytère se voit encore près de la chapelle.

Y. NICOLAS, Avril 1963

# 1791 A LANNILIS

(suite)

A l'automne (1), un problème fort délicat s'imposait à la municipalité. Le nouveau Régime avait institué la patente et il était question d'imposer les Lannilisiens, marchands forains, colporteurs et surtout boulangers qui s'en allaient vendre leurs produits dans les bourgs et villes voisines. Lannilis avait à l'époque un nombre important de boulangers (on en comptait plus de 15 en 1800), qui se rendaient un peu partout vendre un pain renommé. Pour une raison que j'ignore, le « Bara Lannilis » était fort coté dans toute la région et j'ai connu un vieillard habitant à plus de 15 kilomètres de notre paroisse qui racontait que, dans sa jeunesse encore, ses parents lui promettaient en guise de récompense « euh tamm bara Lannilis ». Aussi épineuse que l'affaire des boulangers était celle des potiers et fabricants de bernés, qui s'en allaient à des marches fort éloignés, parfois jusqu'au Faou. C'est à Saint-Renan surtout que nos potiers et nos boulangers furent en butte aux tracasseries par défaut de patentes et le 14 octobre 1791 la municipalité de Lannilis intervenait près de celle de Saint-Renan pour demander de surseoir à la présentation de la patente jusqu'à décision du district. 15 jours plus tard, les Lannilisiens étaient mis dans l'impossibilité de rien vendre dans cette ville. Pour ces très modestes commerçants, le nouveau Régime évidemment ne valait rien et nos municipaux en étaient navrés. Pour tenter de redresser la situation, les édiles lannilisiens adressaient le 30 novembre une lettre au district où, après avoir déploré l'état peu avancé des déclarations pour les impositions foncière et mobilière, ils demandaient de « réduire au silence » les ennemis de l'ordre nouveau qui remplissaient le pays de leurs insinuations malveillantes. *« Nous ne doutons pas que le tableau de suppression des impositions et droits féodaux ne soit imposant pour les ennemis du bien public, très multipliés dans ce pays. Ils ne laisseront pas que de faire envisager aux cultivateurs simples et crédules quelle masse d'impôts présente le premier coup d'oeil du mandement indicatif des impositions. Pour les réduire avec plus d'avantage au silence, nous eussions désiré, Messieurs, que vous eussiez pu nous faire passer un tableau des impositions tant directes qu'indirectes que payoit cette commune sous l'Ancien Régime. La comparaison dont ils connaissent et nient le résultat les eût atterrés, en la voyant présenter à leurs dupes. »*

En fait, l'affaire des patentes continua à tracasser la municipalité durant de longs mois et, en décembre, pour ne pas acculer les boulangers à la ruine, elle se voyait dans l'obligation de leur délivrer des patentes « suivant le prix annuel de leur loyer ». En fait, il ne s'agissait pas là de patentes foraines et il y avait toujours à craindre que les municipalités des villes voisines ne s'en contenteraient pas. Aussi notre municipalité demandait au district quelle conduite tenir dans ce cas pour permettre aux petits commerçants lannilisiens de continuer à vivre. Parmi ceux-ci, par, ailleurs, une minorité refusait toute patente, ce qui était « donner au peuple un exemple dangereux ».

La fin de l'année 1791 allait être marquée par divers événements. Ce fut d'abord le dimanche 23 octobre la proclamation de la Loi Constitutionnelle à l'issue des vêpres par le maire. Le programme comportait en outre un bûcher sur la Place, un « Te Deum » à l'église par le curé et son clergé en l'honneur de « l'Être Suprême » et l'illumination du bourg la nuit. Ce programme fut-il exécuté ? Il est permis d'en douter, surtout en ce qui concerne le « Te Deum » à l'Être Suprême.

Le dimanche 13 novembre avait lieu chez nous la réunion des citoyens actifs (c'est-à-dire payant une certaine imposition) pour l'élection d'un nouveau maire, d'un nouveau procureur de

la commune et aussi d'officiers municipaux en remplacement des sortants. Le maire sortant était François-Marie **Moyot** qui, sans doute, en avait assez de cette charge qui, depuis un an, lui valait bien plus d'avatars que d'avantages. A sa place fut nommé François **Déniel**, commerçant, originaire de Landerneau, établi à Lannilis depuis son mariage. C'était un ardent partisan du nouveau Régime qui gravira encore d'autres échelons puisqu'il deviendra administrateur du Finistère, c'est-à-dire Conseiller Général. Mais pour n'avoir pas voulu approuver les excès de la « Montagne » il sera condamné à mort avec ses autres collègues administrateurs et exécuté sur l'échafaud à Brest (mai 1794). Nous reviendrons plus tard sur son procès et sa mort.

Le même jour (13 novembre 1791), Pierre **Le Caill** cédait sa place de procureur de la commune à Olivier **Bergot**, également commerçant et frère, je crois, de l'abbé **Bergot**, vicaire de la paroisse. Au cours des années terribles qui vont suivre, la position de la famille Bergot sera très délicate à cause précisément de l'abbé **Bergot**, qui, ayant refusé le serment schismatique, avait émigré en Angleterre. Parmi les officiers municipaux nommés à la même date, figuraient Jean-François **Ponce**, Jean **Le Jeune**, **du Guillec**, frère de l'abbé Le Jeune, également prêtre insermenté et Jean **Le Bourhis**, du Moulin-Neuf. A la fin du mois, le 30 novembre, le secrétaire-greffier de la municipalité, Nicolas-Joseph **Fourcade** donnait sa démission et était remplacé le 4 décembre par Jean-François **Salaun**.

Le dernier acte de l'année 1791 fut le recensement général de la population de la paroisse, divisée en 4 sections. Voici quels furent les recenseurs nommés :

Secteur de Kerbabu : Jean-Marie **Perrin**, de Kerbabu, Jean-François **Ponce**, du bourg et Jean **Nicolas**, de Kérabo.

Secteur de Kérouartz : Mathieu **Balcon**, du Styvel, Jean **Lossouarn**, de Poulduff-Vras et Jean-Marie **Moyot** fils, du bourg.

Secteur de Kéringar : Jean **L'Hostis**, de Kerguéron, Yves **Kérouman**, de Biladoc et **Lorgant**, du bourg.

Secteur de la Motte : Goulven **Léon**, de la Motte, F. **Le Vaillant**, de Caméan, Joseph **Péoc'h**, de Kéramoal et François **Péran**, du bourg.

(A suivre.) Y. NICOLAS, Mai 1963

(1) Le 14 juillet 1791 avait été célébré avec faste à Lannilis comme l'année précédente. Outre les notabilités locales, étaient présents : Olivier **Cadour**, maire de Landéda ; Jean **Biannic**, maire de Broennou ; François **Mailloux**, maire du Bourg-Blanc. Il y eut grand-messe à l'église par l'abbé **Le Duc**, entouré de son clergé, puis discours de **Salaun** fils, sur la Place où avait à nouveau été dressé « l'Autel de la Paix ». Salaun essaya d'atteindre à l'éloquence de **Déniel** : « *C'est à pareil jour que fut écrasée la tête menaçante de cette hydre épouvantable connue sous le nom de tyrannie.* » Un Te Deum et un feu de joie avaient clôturé la fête.